

La Campagne suffragiste en Corrèze

L'action suffragiste dans la Corrèze a été menée depuis plusieurs années simultanément et en complet accord par les groupes de l'U.F.S.F. et par les Veuves de guerre (Association départementale Corrèzienne des Veuves-Orphelins et Ascendants de guerre). Nous ne parlerons aujourd'hui ni de la propagande, ni des grandes conférences organisées à Brive et à Tulle; nous envisagerons seulement l'action de ces associations sur les hommes politiques de la région.

Quand il y a six ans, nous avons débuté dans ce département, notre but était surtout de prouver à M. Labrousse, qui nous combattait avec un tel acharnement en 1923, que les femmes de chez lui approuvaient notre action, et que les hommes n'y étaient pas hostiles.

Nous n'étions ni assez naïves, ni assez orgueilleuses pour nous imaginer que du jour au lendemain notre venue allait bouleverser la situation électorale de nos adversaires. Nous savons fort bien que si nous pouvons à la rigueur obtenir quelques résultats pour les élections législatives cantonales ou municipales, nous n'aurons aucune prise sérieuse sur les élections sénatoriales.

Et notre expérience nous a maintenant persuadées qu'il n'y a qu'une façon d'agir.

En fait, deux systèmes s'offrent à nous : ou exaspérer par nos attaques les sénateurs hostiles, ou essayer de les gagner. Pour qui connaît la politique locale et les liens d'amitié qui se nouent dans les petites comme dans les grandes villes, il n'y a aucun doute. Exaspérer des politiciens dont on a besoin, ne sert à rien et risque même d'irriter contre nous des populations incertaines qui ont tout intérêt à ne pas mécontenter leurs hommes politiques. Mieux vaut donc tenter de gagner les sénateurs possibles en gagnant leurs concitoyens et en leur prouvant que les suffragistes sont une force morale, qu'ils ne peuvent pas ignorer et que dans l'intérêt même de leurs relations départementales, il vaut mieux ménager et satisfaire.

Et si nos comités locaux ajoutent à leur action suffragiste tenace, une action sociale sérieuse, leurs forces en sont décuplées, car les hommes politiques les considèrent alors comme un pouvoir d'influence avec lequel ils doivent compter.

C'est cette double action qui a été menée de front dans la Corrèze. Mme Prieur, à Tulle, Mme Valéry, à Brive, après avoir formé nos groupes n'ont manqué aucune occasion d'agir. De plus, Mme Valéry, organisa dans la Corrèze les premières consultations de nourrissons. Auparavant, rien n'avait été fait pour les bébés, et son influence féministe fut d'autant plus grande que les statuts de l'œuvre de protection de l'enfance indiquaient sa dépendance avec l'Union pour le suffrage des femmes.

D'autre part une action intelligente et méthodique était menée par les Veuves de guerre sous la direction énergique de leur présidente, Mme Vacher.

Il faut connaître Mme Vacher pour comprendre son influence et la discipline qu'elle a su obtenir de son groupement. C'est une femme qui va droit son chemin, qu'aucun égoïsme, aucun préjugé, aucun qu'en dira-t-on n'arrêtent, quand elle

a vu le but où elle veut aller. Les menaces même de nos adversaires n'obtiennent d'elle qu'un sourire ironique, elle agit loyalement, crânement et ne craint rien. Dans ces conditions on imagine l'appoint apporté à notre mouvement par Mme Vacher et ses 1.400 veuves qui toutes versent une cotisation à l'U.F.S.F., cotisation minime, mais qui prouve leur volonté d'agir et d'obtenir le vote.

Pour cette dernière campagne, c'est elles qui ont assuré l'affichage des campagnes et mené l'action individuelle auprès des délégués sénatoriaux. Voici d'ailleurs la lettre que chacun d'eux reçut préalablement :

Monsieur le Délégué,

L'Association Départementale Corrèzienne des Veuves, Orphelins et Ascendants de la guerre, ayant adhéré à l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, croit de son devoir de vous signaler, à la veille des élections auxquelles vous êtes appelé à participer, l'importance de la question du suffrage des Femmes.

La France qui a toujours été à la tête de la civilisation et qui a toujours lutté contre l'asservissement des peuples, sera-t-elle donc la dernière à donner aux femmes la liberté de vote qu'elles réclament, que la Chambre leur accorde, que l'opinion publique admet, et que le Sénat seul s'obstine, contre toute justice, à leur refuser ?

Nous ne faisons pas de politique, nous entendons seulement défendre une idée qui nous est chère et qui, dans tous les pays, est considérée comme essentiellement démocratique.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Délégué, d'obtenir des Candidats sénatoriaux, l'engagement de voter pour le suffrage des femmes.

Pour l'Association, et par ordre :

La Présidente : Mme VACHER.

et à cette lettre était joint le document suivant :

A la date du 18 mars 1929, une lettre collective dont se trouve ci-dessous la teneur, a été adressée à tous les Parlementaires par les Présidents des Associations départementales des victimes de la guerre et A. C. de la Corrèze :

Monsieur le...

Nous avons l'honneur, au moment où des décisions semblent devoir être prises par les Chambres au sujet du vote des femmes, de vous rappeler le vœu qui a été voté dans les Congrès des diverses associations de Victimes de la guerre et A. C. du département de la Corrèze : « Que le droit de vote soit accordé aux veuves de guerre, chefs de famille ». C'est d'ailleurs un vœu qui a été adopté aux Etats-Généraux de Versailles par la Confédération Générale des Victimes de la guerre et A. C.

Au moment où se présente l'occasion de donner une satisfaction, au moins partielle, aux veuves de guerre, nous faisons appel à votre esprit de justice, et nous sollicitons votre bienveillance habituelle pour les victimes de la guerre, pour assurer enfin aux veuves un droit depuis si longtemps réclamé et espéré.

Veuillez agréer, etc.

Signé :

Le Président des M. et R. : R. AUDIERNE.
Le Président des Instituteurs A.C. : MONTEIL.
Le Président des A.C. : FABRE.
La Présidente des V. G. : Mme VACHER.

**

D'autre part, il y a environ un an, au moment des élections cantonales, Mme Vacher avait adressé à tous les candidats — c'est-à-dire à ceux-là même qui sont aujourd'hui délégués sénatoriaux, la lettre suivante :

Monsieur,

« Les Veuves de guerre désirent depuis plusieurs années une réparation matérielle équivalente des dommages que la guerre leur a causés ; les années passent et les veuves de guerre attendent encore la réalisation des vœux qu'elles soutiennent chaque année dans les différents congrès des victimes de la guerre.

Sans méconnaître la bienveillante sollicitude du Parlement et des Pouvoirs publics, elles croient qu'elles obtiendraient plus facilement la réalisation de leurs vœux si elles jouissaient de leurs droits politiques.

Les Veuves savent que l'opposition vient d'un certain nombre de membres de la Haute Assemblée.

J'ai donc l'honneur de vous demander au nom de l'Association départementale des Veuves, Orphelins et Ascendants de la Guerre de la Corrèze, si vous êtes partisan du vote des femmes et quelle attitude vous comptez prendre aux prochaines élections sénatoriales, pour la réalisation de ce vœu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
Brive, le 30 septembre 1928.

La Présidente : VACHER. »

Voici quelques extraits des réponses qui furent publiées dans le « Bulletin des Veuves de guerre » :

Bugeat, le 11 septembre 1928.

Je suis complètement d'accord avec vous pour la réalisation du vœu qui concerne les droits politiques de la femme.

Je trouve injuste et peu démocratique l'attitude de la Haute Assemblée à ce sujet.

Dans un pays qui se dit avancé la femme ne doit plus être laissée dans cet état d'infériorité marquée.

Signé : J. LESTARIG,
Conseil d'arrondissement.

Ussel, le 7 octobre 1928.

Je suis « féministe » depuis que j'ai l'âge d'homme. Je suis également socialiste ; c'est assez vous dire que je suis pleinement acquis à toutes les revendications de celles qui, au moral surtout, sont nettement supérieures aux hommes et beaucoup plus propres qu'eux.

Mon attitude aux prochaines élections sénatoriales sera conforme aux idées dont je me réclame.

Signé : F. VAR.

Meymac, le 14 octobre 1928.

Je voterai seulement pour les candidats au Sénat partisan du vote des femmes.

Je soutiendrai de toutes mes forces l'action féministe dans le département.

Signé : Cl. RAMBAUD,
Conseiller Général, Président de la Chambre de Commerce de Tulle.

Brive, le 16 octobre 1928.

J'ai toujours été partisan du vote des femmes et je ne changerai pas d'avis à ce point de vue.

Signé : J. ESCANDE.

Bort, 8 décembre 1928.

...La plupart de mes collègues vous ont répondu en vous donnant l'assurance qu'ils soutiendraient cette légitime revendication. Je suis de ceux-là et non point, croyez-le, par pure galanterie, mais de tout mon cœur.

J'estime, en effet, que vos compagnes sont aussi qualifiées que nous pour donner leur avis dans les consultations électorales, et, que leur refus de ce droit de vote constitue à leur endroit un véritable déni de justice...

Signé : MARTIN.

Voici encore quelques réponses reçues au moment des élections municipales (mars 1929) par Mmes Vacher et Valéry :

M. Queuille, député, ancien ministre :

Je suis heureux de vous faire connaître que sur cette question, je resterai fidèle à mes votes précédents.

M. Spinasse, député et conseiller général.

Je voterai toutes dispositions de ce genre car je suis partisan de l'extension du droit de vote, non seulement aux veuves de guerre, mais à toutes les femmes françaises.

M. Laumond, député.

En réponse à votre communication relative au vote des femmes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon concours est entièrement acquis, dans toutes circonstances, aux veuves de guerre.

M. Faure, sénateur.

Je suis entièrement acquis au droit de vote en faveur des veuves de guerre, chefs de famille, que votre groupement voudrait très légitimement leur voir conférer.

Pour des raisons d'opportunité le Sénat a récemment écarté la question du vote des femmes de son ordre du jour, mais je serai heureux de me faire le porte-parole des desiderata exprimés lorsqu'elle sera mise en discussion.

Extrait de la profession de foi de M. Var:

Ce qui est humiliant, c'est de considérer la femme comme un être trop faible et de lui refuser le droit de vote et l'éligibilité ; c'est de voter des lois insuffisantes en matière d'hygiène...

D'autre part MM. Laurier, Goudonnèche, Verdeau et Vidalin, conseillers généraux se prononcèrent affirmativement dans leurs réponses.

Enfin, Mme Valéry recevait du syndicat des médecins de l'arrondissement de Brive, la réponse suivante :

Dans sa réunion générale du 15 novembre 1927, le Syndicat des Médecins de l'arrondissement de Brive (45 membres dont 33 présents) a décidé de répondre par l'affirmative au questionnaire ci-dessus.

Le Président : Dr PRIOLO.
Le Secrétaire : Signé : Dr ALLEYRANGUE.

**

Si nous avons donné ici un important résumé de ce travail, en négligeant pour aujourd'hui le travail fait dans les autres départements, c'est pour montrer à certains de nos groupes qui ont encore besoin de directive ce qui a pu être réalisé ailleurs.

Il ne suffit pas d'envoyer par la voie de la presse, de temps à autre, quelques manifestes qui ne servent en somme qu'à faire un peu de publicité aux associations ; ce qui est nécessaire, si nous voulons vaincre, c'est le travail en profondeur, la vraie action directe, la prise de contact avec ceux qui nous ignorent bien plus que ne le supposent encore la plupart des féministes. Elles-mêmes sont si convaincues qu'elles ne peuvent pas croire que de fort braves gens n'ont pas la moindre idée de ce que nous voulons et de ce que nous pouvons.

Dès départements travaillés comme la Corrèze sont mieux préparés que beaucoup d'autres à nous comprendre et à nous suivre. Notre dernière conférence à Brive, le 16 octobre provoqua un mouvement de curiosité intéressant à tous points de vue à la veille du Congrès des délégués sénatoriaux. C'est M. Peyrat, un des avocats corréziens les plus estimés qui la présidait. Son talent et son influence morale nous ont valu des sympathies nouvelles, dont M. Labrousse aura les échos.

M. Peyrat refuta avec véhémence les arguments de nos adversaires et notamment celui qui consiste à dire que les femmes mèneront la République à sa ruine.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière nous nous rendons compte que les femmes se sont, autant que les hommes, intéressées à l'avènement de la République.

Une des initiatrices de la République fut, avec Desmoulin et Condorcet, Mme Keralio-Robert. C'est à elle qu'est attribuée par Michelet la pétition audacieuse qui fut signée par un grand nombre de femmes et de jeunes filles avec leurs époux et leurs pères, pétition qui tendait à ne reconnaître aucun roi, George Sand et toutes les pionnières féministes de 1848 furent républicaines. Pauline Roland, une des plus ardentes féministes de 1848, fut déportée en Afrique par le gouvernement impérial, Eugénie Niboyet, Jeanne Derouin, Flora Tristan, Maria Deraismes, Huberline Auclet, Marie Bonneval et combien d'autres, sans compter la masse qui se contentait de suivre, dans le fond de son cœur, les faits et gestes des apôtres féministes.

La femme sait ce qu'elle doit à la République (égalité de l'instruction, ouverture de presque toutes les carrières) et elle sait aussi que bientôt cette même République lui accordera le droit de vote et l'éligibilité.

Dire que les femmes sont par principe opposées à la République c'est simplement leur faire injure ! Les dernières élections anglaises ne viennent-elles pas de démontrer péremptoirement que les femmes en grosse majorité sont imbues d'idées démocratiques !

Et M. Peyrat nous recommanda en terminant d'intensifier notre propagande par les journaux et les tracts, d'appuyer notre cause sur l'action sociale et surtout d'avoir dans tous les villages si peu importants, soient-ils un petit groupe d'adeptes sur lequel nous pourrions compter.

Puissent ses directives qui sont aussi les nôtres se généraliser et alors nous serons certainement bien près du succès.

C. Brunshvieg.

1929-02-11

n° 909.